

Le bill 276 déposé

Tessier entend réduire de moitié le nombre des municipalités d'ici quelques années

QUEBEC (P.C.) — Le ministre des Affaires municipales, M. Maurice Tessier, a déposé lundi à l'Assemblée nationale son projet de loi favorisant le regroupement municipal.

Par ce bill 276, qui remplacera la loi des fusions volontaires jugée inefficace, M. Tessier entend réduire de moitié le nombre des municipalités du Québec d'ici quelques années.

Présentement, on compte 1,585 administrations municipales dans toute la province. Ainsi, le ministre a renoncé à son désir de former des communautés municipales, comme le prévoyait son Livre blanc déposé en Chambre le 10 mars dernier, parce qu'il prétend que les trois communautés existantes ont tout simplement failli à leur tâche.

La date du procès de Simard reportée

MONTREAL (PC) — La date du procès de Francis Simard, accusé de l'enlèvement de Pierre Laporte, sera fixée le 7 janvier. Le procès devait débuter lundi.

Selon le juge Fernand Legault, l'ajournement est dû au nombre imposant de causes prévues aux assises de décembre. Reconnu coupable au printemps du meurtre de M. Laporte, Simard a été condamné à la détention perpétuelle. Aged 23 ans, il est l'un des quatre hommes qui ont été arrêtés par suite de l'enlèvement et du meurtre du ministre.

Paul Rose a été condamné à la détention à perpétuité pour le meurtre de M. Laporte. Le 30 novembre, il était de nouveau condamné à la prison à vie pour l'enlèvement de M. Laporte.

Le 22 novembre, Bernard Lortie était condamné à 20 ans d'emprisonnement pour l'enlèvement du ministre. Il doit subir son procès pour meurtre le 13 décembre.

Jacques Rose est le seul qui n'ait pas encore subi son procès. Il doit passer le mois prochain en cour pour répondre à l'accusation de meurtre. Le procès pour enlèvement sera fixé par la suite.

96 enfants transférés

QUEBEC (P.C.) — Le ministre des Affaires sociales doit procéder dès aujourd'hui, mardi, au transfert des 96 enfants handicapés physiques ou mentaux hébergés au Pavillon Claude, à Gatineau.

En annonçant vendredi sa décision de fermer cette institution à but lucratif, le ministre Castonguay avait expliqué que le Pavillon Claude ne rencontrait pas les normes du ministère. Ce dernier avait d'ailleurs décidé en juillet de ne pas renouveler le permis d'exploitation de l'établissement.

Dans un communiqué émis lundi, M. Castonguay précise que les enfants seront temporairement logés dans l'établissement des Pères Rédemptoristes le Pavillon du Parc, à Aylmer, qui a été réaménagé à cet effet.

La corporation du Pavillon du Parc s'installera dans ses propres locaux d'ici, environ deux ans, et les employés du Pavillon Claude se sont vu offrir un emploi par cette nouvelle corporation.

Etude spéciale

Le ministre ajoute qu'une étude entreprise par son ministère conclut à la fermeture du Pavillon Claude, "en raison de la nature des services qui y étaient offerts, de l'emplacement et de l'existence des locaux, de même que du manque de ressources dans le domaine des loisirs".

M. Castonguay assure en même temps la population que "tout sera mis en oeuvre en vue d'apporter une solution permanente au problème de l'enfance dans la région de Hull."

Quant à cette opération, il espère que toutes les parties impliquées dans le transfert des enfants apporteront leur entière collaboration.

Enquêtes préliminaires fixées au mois de février

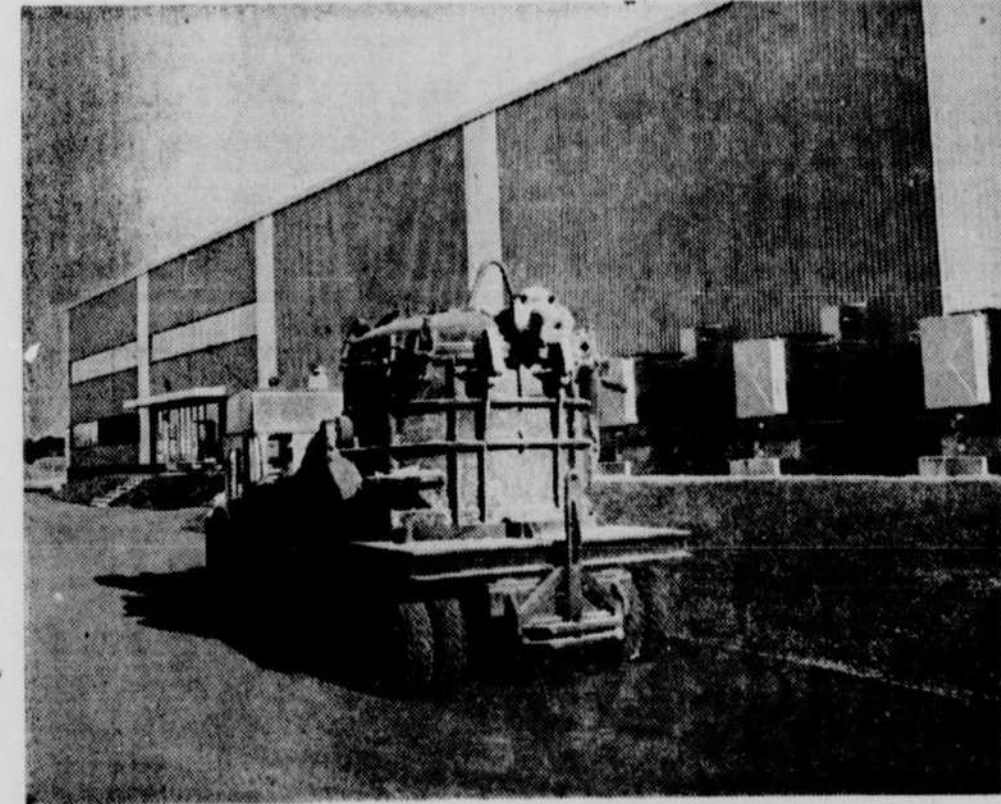
MONTREAL (PC) — Le juge Paul Champagne, de la Cour municipale, a fixé hier aux 7, 8 et 9 février prochains les enquêtes préliminaires de 19 des 23 personnes arrêtées le 29 octobre, lors de la manifestation contre le journal La Presse.

Les quatre autres prévenus comparaitront vraisemblablement en décembre.

Cette fois la ville de Montréal ne se prévaut pas de son règlement municipal 3926, interdisant les manifestations, pour porter des accusations

mais les accusations sont portées en vertu du code pénal relatif aux attroupements illégaux, assauts sur policiers et entrave à la justice.

La ville avait émis l'ordonnance de ne pas manifester à tel lieu de la ville ce soir-là en se prévalant du règlement "anti-manifestation" qui est présentement contesté en Cour d'appel du Québec.



A l'Alcan

Cette poche de coulée tracée sur remorque contient 10,000 livres d'aluminium en fusion provenant de l'usine Alcan d'Arvida. Cette usine se trouve à 1 1/2 mil-

le de la nouvelle Usine Saguenay qui figure sur cette photo.



Un incendie, 11 victimes et un seul cercueil —

Les services funéraires pour les 11 victimes de l'incendie qui a détruit une maison de ferme tôt jeudi dernier à Hammond en Ontario se sont déroulés lundi. Neuf des victimes étaient des enfants. Il y avait un seul cercueil. Les victimes sont Claude Hébert, âgé, de 33 ans, et ses deux enfants, et Mme Denise Mailly, âgée de 34 ans, et sept de ses neuf enfants. La maison de ferme de deux étages, qui contenait 11 pièces et dans laquelle la famille vivait depuis un mois, a pris feu vers deux heures du matin. Deux garçons, Richard et Christian Mailly, âgés de 11 et 12 ans, ont pu s'échapper du brasier et ont subi des brûlures. (Téléphoto : U.P.I.)

La réforme scolaire se fera malgré les pressions antidémocratiques d'extrémistes

Par Pierre Bellemare

QUEBEC (PC) — Dans un pressant appel d'unité, le ministre des Institutions financières, William Tetley, a déclaré lundi à l'Assemblée nationale que le gouvernement doit résister aux pressions antidémocratiques des éléments extrémistes et procéder à la réforme scolaire sur l'île de Montréal tel que prévu par le projet de loi 28.

leur héritage commun et de construire ensemble un Québec uni dans un nouveau Canada.

M. Jean-Noël Tremblay, député québécois de Chicoutimi, a révisé ses positions et a demandé au gouvernement Bourassa de rappeler la loi 63.

— William Tetley

M. Guy Saint-Pierre, à préciser ce que le gouvernement entend faire du français en appliquant le bill 28, quels seront les programmes d'enseignement du français dans les écoles montréalaises et quelles seront les prochaines grandes étapes que le gouvernement définira pour faire du français la langue de travail au Québec.

"Je ne me réfère pas seulement aux éléments extrémistes tels que le FLQ ou l'incitation à la violence de certains chefs syndicaux, de dire M. Tetley. Non, je me réfère aussi à certains de mes concitoyens anglo-saxons qui entretiennent des points de vue extrémistes."

En le dégageant de son contenu émotif, il reste que le problème de la langue restera pour le Québec le "grand défi qui sera toujours le nôtre".

"Notre devoir à nous, dit-il, c'est de montrer par un dynamisme personnel que nous voulons manifester notre identité, malgré un environnement anglophone nord-américain". Il est d'avis que l'Etat a des responsabilités à cet égard, "mais ce sont les citoyens qui sont les premiers responsables de cette manifestation de leur essence comme être humain".

Le projet prévoit une subvention pouvant atteindre \$15 par capitaux aux municipalités qui se prévaudront de la loi.

ENQUETE

La Commission municipale du Québec décrètera une enquête, si une partie de la population s'oppose à un projet de fusion. Un rapport de cette enquête sera transmis au ministre qui émettra ensuite ses recommandations aux conseils municipaux en question.

D'autre part, ce long débat sur le bill 28, entreprise jeudi dernier, devrait donner lieu mardi au vote de deuxième lecture. La plupart des députés ont déjà épuisé leur droit de parole, le Parti Unité-Québec a fait entendre ses députés qui ont suivi l'étude du bill à la commission parlementaire et le Parti Québécois émettra ses derniers commentaires à la reprise des travaux, par la voix de son leader, M. Camille Laurin.

La Commission municipale du Québec décrètera une enquête, si une partie de la population s'oppose à un projet de fusion. Un rapport de cette enquête sera transmis au ministre qui émettra ensuite ses recommandations aux conseils municipaux en question.

La Commission pourra aussi suggérer au ministre d'ordonner aux municipalités de soumettre leur projet aux propriétaires et locataires. Mais, si le ministre estime que l'intérêt public justifie le regroupement, il peut ordonner aux municipalités de procéder à une étude conjointe de fusion dans un délai qu'il fixera.

La loi 63 accorde aux immigrants et aux Québécois le droit de s'inscrire dans l'école de leur choix.

Défi

Le député de Chicoutimi a invité le ministre de l'Éducation.

Unité

"Cette incursion de la violence, des procédés non-démocratiques et de la violence verbale doivent se heurter à la résistance de toute la société et du gouvernement", a poursuivi le ministre.

Résumant les principaux griefs que formulent les groupes anglo-protestants, M. Tetley estime que le projet de loi 28 ne lèse personne dans ses droits. Il a observé que la plupart des francophones de sa circonscription sont en faveur de cette réforme, qui permettra davantage à leurs enfants d'être bilingues.

Il a souligné par ailleurs que les Canadiens français doivent reconnaître les soucis de la minorité anglophone.

En terminant son exposé qui a été longuement applaudi par l'Assemblée, M. Tetley a affirmé :

"Serait-il trop présomptueux ou serait-ce trop naïf d'espérer que le bill 28 sera interprété, avec le recul du temps, comme la première loi permettant aux enfants québécois, francophones et anglophones, de grandir ensemble dans une province où ils ont toute liberté de communiquer entre eux, de profiter de

Le chef du gouvernement devrait éviter les nominations trop "particulières"

QUEBEC (PC) — Il n'est pas d'intérêt public que le chef du gouvernement accepte ou refuse l'engagement d'une personne en particulier dans une fonction particulière.

C'est du moins le motif invoqué lundi par le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, pour refuser une question du député péquiste de Sainte-Marie, M. Charles Tremblay, concernant une nomination importante à la Société de développement de la baie de James.

Se basant sur une nouvelle parue dans un hebdomadaire, en fin de semaine, M. Tremblay voulait savoir si oui ou non le premier ministre Bourassa aurait refusé la nomination de M. Robert Boyd, commissaire à l'Hydro-Québec, au poste de président ou de vice-président de la filiale SDBJ chargée de l'aménagement hydroélectrique du bassin de la baie de James.

Selon cette nouvelle, le nom de M. Boyd aurait été proposé par le président de l'Hydro, M. Roland Giroux. Ce dernier est autorisé par la loi créant la SDBJ à recommander au gouvernement la nomination de trois des cinq administrateurs de cette filiale.

Route

D'autre part, le même article affirme que la SDBJ aurait ac-

cordé à une entreprise américaine, Les Entreprises Kiewit Limitée, un contrat de plus de \$20 millions pour la construction d'un tronçon de la route devant relier Matagami à la baie de James.

Interrogé sur cette décision, le ministre des Richesses naturelles, M. Gilles Masse, a déclaré qu'il n'était pas au courant des faits avancés. Il doit faire enquête et répondre à M. Tremblay demain.

Selon l'article en question, le président de la compagnie Kiewit demeurerait à Omaha, au Nebraska, tandis qu'un membre de son conseil d'administration demeurerait à Weston, en Ontario.

Les onze étudiants disparus et huit policiers perdus tous retrouvés

MONTREAL (PC) — Onze étudiants disparus au cours d'une excursion en forêt et huit policiers qui s'étaient perdus en les recherchant ont été retrouvés lundi après des recherches intensives par plus d'une centaine de personnes.

Les jeunes gens, étudiant au collège André Grasset de Montréal, étaient tous considérés comme des campeurs d'expérience, selon la police. Ils étaient munis de sacs de couchage et avaient des provisions pour deux jours.

Ils ont été identifiés comme étant Jacques Laforest, 19 ans, Jean Brabant, 20 ans, Jacques Bélanger, 16 ans, Pierre Hamel, 17 ans, Jean Ouellet, 16 ans, Suzanne d'Isle, 17 ans, Pierre Dumoulin, 17 ans, Gilbert Martin, 17 ans, Hélène Lamarche, 19 ans, Yvon Ducharme, 16 ans, et Gilles Bélanger.

Le groupe a été localisé après que deux jeunes gens, affaiblis et transis de froid, eurent pu atteindre un téléphone et informer la police qu'ils pouvaient conduire les chercheurs à leurs neuf compagnons.

Des policiers munis de motoneige ont aussitôt été dépêchés au secours des disparus, dont deux ont dû être soignés plus tard pour engelures. Un hélicoptère devait recueillir les policiers égarés non loin de là.

Une réglementation précise pour les prothèses auditives

Les recherches avaient commencé dimanche matin lorsque les étudiants, qui effectuaient une expédition de camping dans les Laurentides pour le week-end, furent portés disparus par les autorités du camp.

La vente et l'ajustement des prothèses auditives fera bientôt l'objet d'une réglementation précise dont les normes seront établies par une corporation professionnelle.

La police fut alertée parce que le groupe n'était pas au rendez-vous fixé dimanche matin. Les 11 étudiants, dont deux jeunes filles, tous de la région de Montréal, étaient partis vendredi soir et devaient se rencontrer à un point donné dimanche matin.

Quant aux policiers perdus, ils faisaient partie d'une équipe d'urgence de 50 membres affectée aux recherches avec des unités de la protection civile et des gens de la région.

Ces agents, tous de la région de Montréal, étaient apparemment peu familiers avec la région et se sont retrouvés séparés du groupe de chercheurs quand leurs walkie-talkie ont cessé de fonctionner à cause du froid sous zéro, les empêchant de communiquer avec les autres chercheurs.

Cependant, une déficiences dans les communications entre plusieurs sous-stations de la Sûreté provinciale fit croire qu'un autre groupe de chercheurs s'était perdu, mais avait pu retrouver seul son chemin lundi matin.

Le projet de loi décrit l'exercice de cette profession comme "tout acte qui a pour objet d'exécuter une ordonnance d'un médecin, d'un orthophoniste ou d'un audiologiste, en vendant, fournissant, posant, ajustant ou remplaçant des prothèses auditives". Il réserve aux acousticiens en prothèses auditives le droit de poser ces actes.

Par la suite, on put préciser qu'il s'agissait en fait des huit policiers provinciaux qui n'ont été repérés qu'à la sortie du bois de deux des campeurs.

Il précise également les conditions requises pour obtenir un permis d'exercice de cette profession, notamment quant au diplôme à détenir et au stage d'entraînement professionnel.

Compas déréglés

Les étudiants se sont perdus parce que des dépôts de minéral de fer dans les montagnes environnantes ont déréglé les compas des deux guides, les envoyant sur une fausse piste.

Fait à noter, la profession d'acousticien pourra être exercée par l'intermédiaire d'une corporation. Mais il faudra que la majorité des administrateurs d'une telle société soient des acousticiens en prothèses auditives et que ces derniers détiennent la majorité des actions de chaque classe.

Voyageant en raquettes et sur des motoneiges, les secouristes ont fouillé les bois de la région sans résultat, la forêt devenant trop dure, et un hélicoptère dut intervenir. Les chercheurs avaient bien aperçu des pistes, mais le pilote perdit la trace des disparus dans la neige.

Intermédiaires

Le grand gin.

40 oz: \$8.30
25 oz: \$5.45
10 oz: \$2.35



Une sacrée bonne boisson.

Distillé au Canada pour Ewen Lucas Bols, Hollande.



souvenir du jeune âge... Rien de plus agréable pour les jeunes, de se bombarder de balles de neige... Les moins jeunes y trouvent aussi un divertissement qui fait oublier les avatars du secrétariat... On se défoule avec ce qu'on peut...

Débat sur la publicité aux enfants relégué aux oubliettes

OTTAWA (PC) — Mme Grace MacInnis, député néo-démocrate de Vancouver-Kingsway, a suggéré aux Communes l'interdiction de toute publicité, au cours des émissions télévisées pour enfants, jusqu'à la fin de l'année 1971.

Elle a souligné que cette publicité avant Noël encourageait les enfants à exercer des pressions exagérées sur les parents en vue d'obtenir des présents trop dispendieux.

Elle a demandé que le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, également ministre responsable de la radiodiffusion au pays, porte sa suggestion à l'attention de la Commission canadienne de radiodiffusion. Sa motion a été jugée irrecevable.

Vendredi dernier, un débat aux Communes avait relégué aux oubliettes un projet de loi, soumis par M. James A. McGrath, conservateur de St. John's-Est, et qui aurait imposé un contrôle plus stricte sur la publicité destinée aux enfants.

La Fédération des Femmes du Québec demande un "Office de la femme"

par Nicole Beaulieu

La Fédération des femmes du Québec a remis, hier, au premier ministre de la province, M. Robert Bourassa, un mémoire demandant la création d'un Office de la femme.

Organisme gouvernemental, doté d'une structure originale, cet Office poursuivrait comme principal objectif, l'intégration complète de la femme dans tous les secteurs de la société.

La Fédération des femmes du Québec en avait recommandé la création par voie de résolution, à l'issue de son congrès de juin dernier.

Prenant pour acquis que le partage traditionnel des rôles imposant à la femme la responsabilité principale du foyer et des enfants constitue un obstacle à l'égalité de formation professionnelle et d'emploi et empêche une représentation équitable de la gent féminine au sein des organisations politiques et syndicales, la FFQ suggère la mise en oeuvre d'un programme de réformes susceptible de faciliter l'accomplissement des aspirations spécifiques de la femme.

"L'objectif de l'Office est de modifier la répartition traditionnelle du travail et des responsabilités, répartition, qui tend à restreindre pour la femme, la possibilité d'exercer des droits qui lui sont garantis par la loi" écrit-elle dans le mémoire soumis hier.

L'Office rejoindrait les étudiantes afin de les aider à prendre une orientation convenant à leur capacité et tentant

de répandre chez-elle la compréhension des devoirs civiques corollaires de l'instruction publique gratuite; il offrirait le soutien à la femme au travail et s'efforcerait de faire mieux connaître la loi de 1964 contre la discrimination dans l'emploi.

Son rôle ne s'arrêterait pas toutefois, à l'assistance à la femme qui se trouve sur le marché du travail ou s'apprête à y faire son entrée mais devrait s'étendre à la femme au foyer, l'aidant à faire l'évaluation de son travail, tâche délicate et difficile s'il en est une.

"Il (l'Office) devra la soutenir dans sa lutte pour son indépendance (financière et psychologique) et faire en sorte que la société lui donne les moyens d'employer à son propre épanouissement, la liberté dont jouit celle qui organise elle-même son travail," souligne le mémoire.

L'Office de la femme se pencherait de plus sur le travail bénévole, contribution au produit national, ferait connaître les femmes aptes à siéger sur les différentes commissions gouvernementales et initierait la population féminine aux mécanismes de la politique. Il pourrait enfin, se faire le porte-parole des femmes auprès des médias d'information, afin que leur publication soit assurée auprès du public.

Le mémoire insiste sur l'urgence d'implanter un tel organisme qui serait de nature à "conférer une conscience collective à la femme" et permettrait l'accomplissement d'un travail que les associations féminines ne sont pas en mesure de réaliser, seules.

La vie quotidienne

par le Dr Marc Grenier

Les manifestations de la fatigue

Parler des manifestations de la fatigue, particulièrement de la fatigue chronique, c'est en décrire les formes d'expression cliniques qui se situent sur le plan tant physique que mental.

Les gens fatigués présentent un ralentissement fonctionnel relatif, dépendamment de l'intensité de leur lassitude et de sa chronicité. En effet, en plus de réduire leur rendement au travail et partant leur productivité, elle provoque chez eux un sentiment d'insatisfaction d'eux-mêmes. Ces gens peuvent facilement se sentir débordés par ce qui seraient, normalement, des banalités. Ils éprouvent de la difficulté à se concentrer sur des problèmes le moins complexe et il est pénible pour eux d'en discuter. Cela a pour effet de faire naître un sentiment d'impuissance qui entraîne facilement celui d'infériorité. Toute compétition professionnelle ou autre perd alors son intérêt, puisque la personne fatiguée appréhende un échec dès le départ. L'ambition nécessaire à l'avancement professionnel est pratiquement disparue et laisse place à l'inhibition. Ceux qui souffrent le plus intensément de fatigue, se retirent finalement de leur milieu de travail à la suite d'épisodes d'absentéisme, de plus en plus prolongés et fréquentes, dans le but avoué de suivre une cure de repos plus longue. Pour certains, on ne devrait pas dire suivre une cure de repos, mais "subir une cure de repos". En effet, là encore, le seul fait de penser qu'un jour ils devront vraisemblablement retourner au travail, devient pour eux épuisant. Bien entendu ce sont là, les cas extrêmes de fatigue chronique. Ce retrait relatif et progressif du domaine fonctionnel par l'individu fatigué, est une conséquence plutôt indirecte des manifestations plus personnelles de la fatigue.

En effet, l'individu fatigué raconte d'emblée que sa vigilance s'atténue plus rapidement et plus intensément que normalement, à l'occasion, il ressent des malaises physiques qui se font de plus en plus persistants, comme des étourdissements, des palpitations, de l'oppression respiratoire etc... Son appétit est diminué et fait place à du dégoût pour certains aliments qu'il dégoûtait en temps normal. Il dit manquer de "pep". Il est continuellement enclin à se coucher, et, par contre il se plaint d'insomnie réelle. Des maux de dos, que les changements de positions du corps ne suffisent plus à faire disparaître, certains troubles digestifs, des maux de tête, des préoccupations non rationnelles, quant à certains troubles physiques etc... sont là des manifestations les plus courantes de la fatigue, qui n'est pas nécessairement toujours à l'origine de ces troubles. Il va s'en dire que les fonctions les plus actives et la sexualité sont profondément atteintes. En effet, l'inhibition sexuelle est très souvent une des premières manifestations de la fatigue. Il va s'en dire aussi que c'est là une des sources d'anxiété importantes de l'individu fatigué.

La semaine prochaine, nous verrons que l'anxiété est à la base de la plupart des cas de fatigue chronique. Nous aborderons alors l'étude des causes de la fatigue.

Meilleurs résultats académiques pour les non-initiés aux drogues

Par John McHugh

Toronto (PC) — Une enquête effectuée à North Bay sur l'usage de la drogue chez les étudiants du niveau secondaire montre que les enfants venant des foyers bien nantis ont plus tendance que les autres à prendre certaines drogues.

Dirigée par Dianne Fejer, de la Fondation ontarienne de recherche sur la narcomanie, l'enquête a également prouvé que les étudiants qui n'absorbent ni alcools ni marijuana ont généralement de meilleures notes académiques que les autres.

Les auteurs ont demandé aux 3,147 étudiants de 9e, 11e et 13e années des six écoles secondaires de North Bay de participer au questionnaire. Environ 82 pour cent des interrogés, soit 2,576 étudiants, ont répondu.

L'enquête portait sur l'usage de 12 drogues, depuis l'alcool, le tabac et la marijuana jusqu'aux barbituriques, à la colle et aux autres dissolvants.

L'usage de l'alcool et du tabac était le plus répandu, 79,9 pour cent des interrogés ayant pris de l'alcool dans les six mois précédant l'enquête et 47,7 ayant fumé pendant la même période.

La mari était utilisée par 21,2 pour cent des élèves; le LSD par 10,5 pour cent; les barbituriques par 8,2 pour cent; les autres hallucinogènes par 6,5 pour cent;

les tranquillisants par 7 pour cent; les amphétamines par 4,3 pour cent; les autres stimulants par 4,6 pour cent; les opiacés et dissolvants par 3,5 pour cent et la colle par 1,8 pour cent.

Comparaisons

Au regard des résultats d'enquêtes menées à Toronto, dans les comtés de Haldimand et Niagara et à Timmins, il semble que l'usage du tabac et de la marijuana soit plus fréquent à North Bay et à Timmins qu'ailleurs.

Les garçons ont tendance à prendre plus d'alcool, de mari, de tabac, de LSD et d'hallucinogènes que les filles. Celles-ci recourent davantage aux tranquillisants.

Les étudiants protestants prennent plus facilement de la marijuana que les catholiques, a révélé l'étude qui n'a toutefois pas décelé de différence à connotation religieuse chez les usagers d'alcool.

Par ailleurs, les étudiants qui prenaient de l'alcool et de la marijuana avaient, plus souvent que les non-usagers, des pères professionnels ou administrateurs.

Selon l'enquête, l'usage de l'alcool et celui de la mari sont étroitement liés. Presque tous les usagers de marijuana avaient pris de l'alcool au cours des six mois précédents. La marijuana ne semble toutefois pas être un substitut à l'alcool et les usagers de mari prennent aussi plus d'alcool que les autres.

confectionnez-les vous-même!

Dessin

9487

SIZES 8-16 36-48

Chapeau et foulard

7015

Alice Brooks

Bravez les froids de l'hiver avec ce magnifique ensemble chapeau et foulard.

Un instant de crochet et voilà. Utilisez un gros crochet.

Demandez le patron 7015, grandeurs s-m-l incl.

Confectionnez vous-même votre pantalon sport. Vous avez le choix pour votre robe de 7 collets, de 3 ceintures et de 2 poches.

Demandez le patron 9487 grandeurs 36-38-40-42-44-46 et 48.

Ecrivez lisiblement votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu. Adressez votre commande à:

SERVICE DES PATRONS, L'ACTION,
C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

PRIX: 75¢ par patron

Seuls les mandats-poste et les chèques payables au pair à Québec seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Ci-inclus \$ (les timbres ne sont pas acceptés)

Patron no 1 Tailles :

Patron no 1 Tailles :

Adresse :

Nom :

Guide des verres

WHISKY SOUR

SPECIAL "VILNEUVE"

COLLINS

SINGAPORE SLING

BRANDY EGG NOG

CRÈME DE MENTHE "HIGHBALL"

GINLET

CLOVER CLUB

WARD "B"

RUM FLIP

GREEN LADY

SCOTCH C. 1 THE ROCKS

ORANGE BLOSSOM

MANHATTAN

CLAIR DE LUNE

BETWEEN THE SHEETS

ROB ROY

BLOODY MARY

OLD FASHIONED

MARTINI SEC

BRANDY ALEXANDER

CAPTAIN MORGAN'S PUNCH

MOUSSE VERTE

DÉBUTANTE

Nous avons extrait à votre intention ce guide de verres du récent volume "Les cocktails de Jacques Normand". Avec l'arrivée prochaine de "la parenté" nous croyons qu'il sera utile à plusieurs un tantinet embarrassés au moment de servir les "réchauffants" rafraîchissements pour saluer la compagnie. Dans l'introduction de son livre Jacques Normand trouve un peu faux le dicton "il y a loin de la coupe aux lèvres"... Pour lui, il n'y a vraiment que la distance ou l'espace d'un moment, le moment de mélanger certains ingrédients, de les secouer et de... lever le coude! "Les cocktails de Jacques Normand" (Editions de l'Homme) contient en plus des recettes de cocktails, quelques petites surprises.

Ma maison... c'est moi

Par Thérèse Dallaire

Par delà la route qui conduit à l'église de Cap-Rouge... un petit pont jeté comme ça, un peu négligemment sur un filet d'eau. Dans les arbres brillant au soleil, un demi-cylindre de 40 pieds de diamètre... la maison des "Paquet".

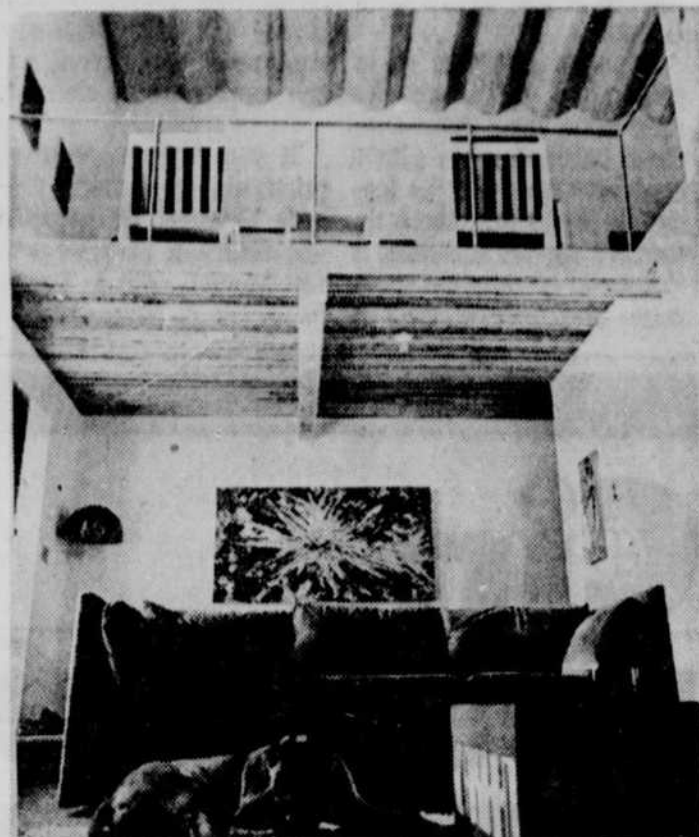
"Ma maison... c'est moi, de dire Bernard Paquet. La forme demi-cylindrique est mon ami Gilles Chabot, architecte... mais c'est moi qui l'ai habillée. Vous y lisez ma croyance dans le chevauchement de deux siècles."

Comment en douter?... Suspendu au mur, un "Bourgault" voisine un Michel Alain. La cuisine revêt l'aspect 18^e siècle avec ses meubles d'il y a 130 ans. Sur la mezzanine, un rouet regard de "archaïquement" un fauteuil futuriste... Les contrastes s'animent. Pour utiliser la "plumes" d'un poète, pas du tout moderne; "ils reflètent une âme qui s'attache à notre âme et la force à aimer."

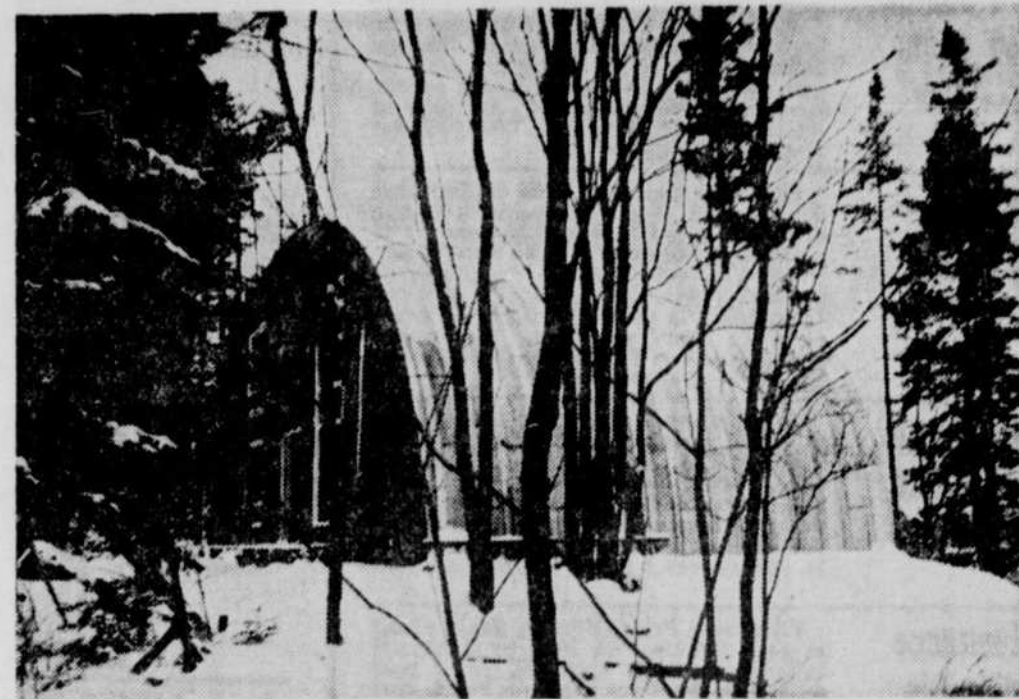
La maison à voûte archidrome isolée de polyuréthane est divisée en huit pièces. "Le rez-de-chaussée, explique Bernard comprend deux sections: celle des utilités: buanderie, atelier, cuisine... "Disons en passant que Mme Paquet a fait plusieurs suggestions pour l'aménagement de ce secteur... un peu son royaume exclusif." Secteur social, poursuit Bernard: salle à manger, salon, lui-même subdivisé avec son coin détente et l'espace à réceptions, danses etc. A l'étage supérieur trois chambres une mezzanine, une bibliothé-

que... Bernard explique qu'un revêtement spécial, sorte de ciment blanc, protège "sa tanière" des risques d'incendie.

Aux jeunes qui se sont achetés des meubles "anti-ques" et qui hésitent à les associés à leurs fauteuils modernes et même futuristes, Bernard Paquet conseille d'oublier les préjugés. "Les contrastes sont tellement forts dit-il que l'effet est magnifique... Il ne faut pas craindre de placer des beaux meubles antiques dans une pièce déjà décorée "à la moderne". La maison de Bernard où renaît le passé dans le cadre du futur en établit la preuve.

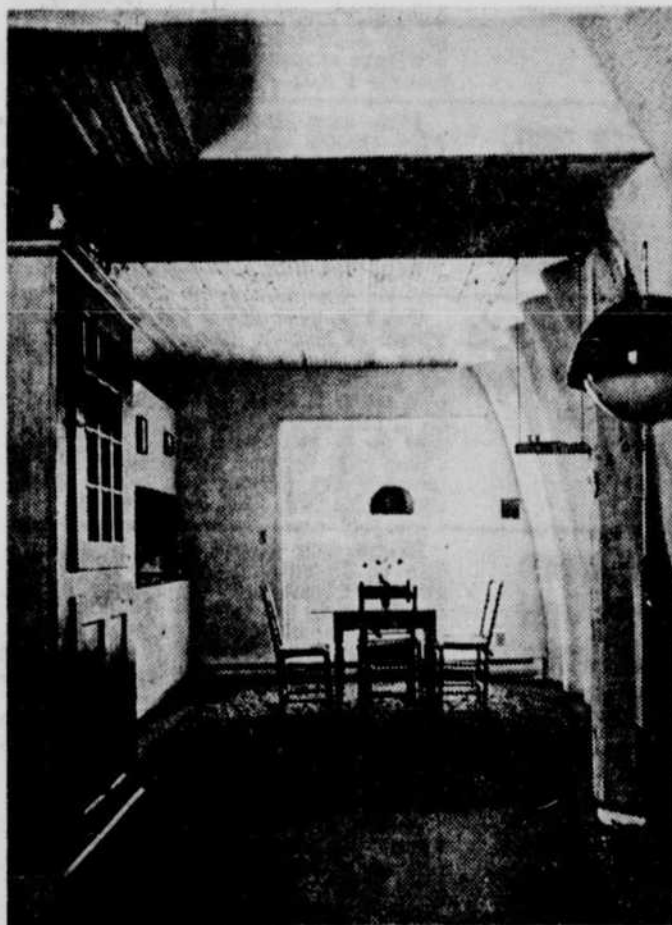


■ Comme au théâtre... deux plateaux.

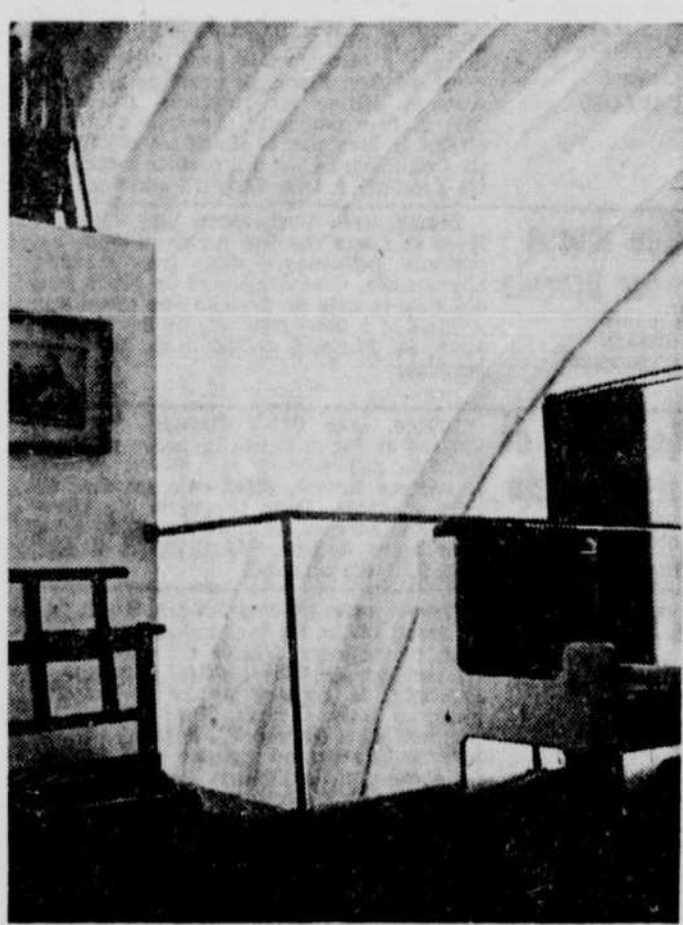


Une maison dont la voûte archidrome brille au soleil...

(Photo: L'Action-Québec)



La cuisine et son style 18^e siècle... (Photo: L'Action-Québec)



Le vieux rouet regarde "archaïquement" le fauteuil futuriste... (Photo: L'Action-Québec)

Les hommes d'affaires devraient descendre sur la place publique

Par Thérèse Dallaire

"Les hommes d'affaires ont un rôle à jouer, qu'ils ne jouent pas. Quel que soit le journaliste, il arrive difficilement à les interviewer... à obtenir leur opinion... à dialoguer. Ils auraient tout intérêt à descendre sur la place publique pour y rencontrer leurs fils. Pas pour prendre part aux démonstrations, mais pour dire en termes clairs la relation qui existe entre le domaine économique et la politique au Québec. Pour entamer un dialogue difficile que j'appelle un "dialogue".

C'est à peu près en ces termes que Mme Solange Chaput-Rolland, rappelle aux hommes d'affaires de Québec l'impérative nécessité de jouer leur rôle dans le domaine

politique. Invitée du club Richelieu, Mme Chaput-Rolland analyse l'époque du gouvernement Lesage, alors que la collectivité semblait vivre "debout" dans un désir commun "d'être" et dans une certaine dignité "d'être".

A l'heure actuelle la société est divisée. D'une part une partie de la population, désignée sous le nom de "établissement" anglais et français, veut maintenir le statu quo; à l'autre extrémité oeuvrent ceux qui vont jusqu'à idéaliser l'anarchie. A travers, c'est tout un peuple qui tend vers un sain libéralisme... que la conférencière appelle: "libéralisme d'Etat. A notre époque alors que se multiplient les groupes de pression. Mme Chaput-Rolland pose la question: "Mais où sont donc nos hommes d'affaires?"... Alors qu'ils sont des membres influents de notre société... se contentent-ils d'exercer leur droit de vote dans l'isolement? A plusieurs reprises, la conférencière, qui est également écrivain et journaliste, mentionne aux hommes d'affaires qu'ils ont un rôle important à jouer dans la société... un rôle qu'ils ne jouent pas, actuellement.

Mme Roland souligne les trois grands principes qui motivent notre société. A l'opulence du début du siècle on a opposé une intelligence qui s'ancrait à travers l'élément culturel; au pragmatisme, le classicisme; au matérialisme économique, le messianisme de la pauvreté. A la phrase de Calvin Coolidge: "L'homme qui construit une usine construit un temple", qui selon elle défie l'ordre de la machine, Mme Roland oppose: "L'homme qui construit une usine construit en même temps l'université de la rue."

Alec Pelletier, écrivain préoccupée par "l'après-mort"

par Nicole Beaulieu

"Ecrire, c'est un moyen de chercher, d'explorer, un instrument comme la pioche en est un."

Calmé, le regard animé par une flamme intérieure intense, Alec Pelletier, écrivain, parle avec douceur et simplicité.

Nous l'avons rencontrée la semaine dernière, lors de son passage à Québec où elle devait présenter son film "Le festin des morts" aux membres de la Société d'études et de conférences.

Réalisation de Fernand Dansereau, "Le festin des morts" doit l'émouvant scénario qui lui donne vie à la plume d'Alec Pelletier. Cette oeuvre bouleversante réalisée en 1965 a valu à l'écrivain, on s'en souvient, les éloges de la critique et l'attention du grand François Mauriac qui après avoir visionné le film, avait fait connaître ses réactions dans une lettre adressée à Mme Pelletier.

Le martyre des Jésuites, apogée de l'effort d'évangélisation consenti au début de la colonisation en terre canadienne par une poignée de missionnaires, est magnifiquement raconté par l'auteur qui, poussant parfois jusqu'à l'incantation, a su créer une atmosphère trouble, dominée par l'inquiétude face à l'au-delà.

Si Alec Pelletier a su rendre si authentique cette inquiétude qui animait missionnaires et sorciers, c'est sans doute qu'elle est elle-même préoccupée par l'après-mort... "Oui, je suis inquiétée par l'au-delà" avoue-t-elle en réponse à une question que nous lui posons. Puis elle parle de foi à remettre en question et de confiance...

Comme chacune de ses oeuvres, "Le festin des Morts" a marqué une étape dans la recherche d'Alec Pelletier. Puisant dans les "Relations des Jésuites", seul document historique sur lequel elle se soit appuyée, l'écrivain a été fascinée par la personnalité du Père Jean de Brébeuf, homme de patience et d'intelligence. "Brébeuf est un gars qui m'a marquée, dit-elle, car il a fait mieux qu'écrire, il a vécu... vécu à fond... sans se préoccuper de son image."

Alec Pelletier se refuse aussi à paraître sans être. A preuve: la démythification qu'elle tente au sujet du rôle d'écrivain. "Ecrire ou faire des rideaux!" s'exclame-t-elle, signifiant que l'important est de chercher.

Puis un peu plus loin, elle ajoute: "Tu sais, c'est dangereux de passer pour un écrivain si ça ne t'apporte pas quelque chose."

L'écriture est un moyen d'expression (ou d'exploration) qui s'est pour ainsi dire imposé à sa personne dès

l'adolescence et maintenant, elle ne saurait imaginer son existence sans lui.

Militante jésuite, Alexandrine Leduc, de son nom de jeune fille, est venue tout simplement à l'écriture. Auteur de contes pour enfants, elle a collaboré, dès les débuts de la télévision, à plusieurs continuités dont: "Entre-nous, mesdames", "Le Grenier aux images", "Le Tréfilé à quatre feuilles", "Demain dimanche" et "Jeunes Visages".

La nomination de son époux, Gérard Pelletier, au poste de secrétaire d'Etat, devait lui fermer l'accès à Radio-Canada et changer un peu son existence. Mais déjà à ce moment, elle était entrée en contact avec le septième art et c'est donc dans ce domaine du cinéma qu'elle devait consacrer une bonne partie de ses efforts au cours des dernières années. Elle compte déjà trois scénarios à son actif: "Le temps perdu" et "Geneviève" avec Michel Brault et "Le Festin des Morts" avec Fernand Dansereau. Il y a aussi d'autres projets dans la même veine mais rien d'arrêté encore.

Parce qu'Alec Pelletier appartient à une génération qui a été marquée par le goût de la lucidité suscitée par des auteurs comme Camus et Sartre, elle se refuse elle aussi "à se sauver par la fenêtre d'en-haut". "On vit maintenant avec des questions... On en a marre des réponses. J'ai peur des réponses", avoue-t-elle.

Mais par-dessus tout, Alec Pelletier fait confiance à l'avenir. Les grandes questions genre "Que pensez-vous de l'avenir de la famille dans notre société?" ne la font pas broncher... Elle assure: "La vie prend soin d'elle-même: les choses finissent toujours par se tasser".

Epouse et mère, elle affirme ne pas avoir éprouvé de difficultés à concilier sa carrière et sa vie familiale. On lui a souventes fois posé la question et toujours, elle a répondu par la négative. Le travail lui paraît tout à fait normal et elle n'a pas à se plaindre de ses exigences. Car: "C'est un luxe que de ne pas travailler, d'écouter ou d'être tout simplement".

Alec Pelletier fait encore preuve d'optimisme et de confiance quand elle parle de la jeunesse et... de notre cinéma.

Des jeunes, elle dit: "Ils sont très différents de nous mais aussi vrais, et parce qu'ils sont vrais, leurs façons d'agir ne suivent pas les anciens schèmes. Ils ont de nouvelles façons d'agir mais sont authentiques".

Sur notre cinéma, elle affirme: "Il va assez bien. Il se fait. Il court peut-être un danger: se refermer sur lui-même. Mais nous avons toutes les raisons d'en être optimistes."

Le ministre Claude Castonguay remet le premier carnet de santé

par Nicole Beaulieu

Le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a remis hier, le premier carnet de santé à un nouveau-né québécois, la jeune Marie-Claude Lemay, enfant de Micheline et André Lemay de Sainte-Foy.

M. Castonguay a expliqué, à l'issue d'une brève cérémonie symbolique qui a eu lieu en présence des autorités médicales, à l'hôpital Saint-Sacrement, que le carnet de santé constituera une mesure préventive d'une grande utilité et susceptible de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population du Québec. Véritable feuille de route de l'état de santé de son détenteur, ce carnet contiendra une foule de renseignements utiles. Sans être un dossier médical complet, il permettra de retracer rapidement et avec précision le passé médical de son titulaire. Les parents de l'enfant, les médecins et les infirmières des unités sanitaires et des services de santé

municipaux de même que le personnel des centres hospitaliers seront appelés à collaborer pour en tenir les différentes sections à jour.

Préparé par une équipe médicale pour le ministère des Affaires sociales, le carnet de santé se présente sous un format commode, identique à celui d'un passeport. Il comprend deux sections: l'une rédigée en français et l'autre en anglais. Observations médicales, diagnostics et remarques diverses pourront y être inscrites.

Au cours des prochaines semaines, 200,000 de ces carnets seront distribués gratuitement dans les hôpitaux et dans les écoles maternelles. La distribution sera restreinte aux nouveau-nés et aux enfants fréquentant les écoles maternelles. En procédant de cette façon, le ministère estime que tous les enfants âgés de 0 à 9 ans posséderont leur carnet de santé en 1976.



■ Mme Micheline Lemay feuillette le carnet de santé que le ministre Claude Castonguay vient de lui remettre à l'intention de sa fille, Marie-Claude. (Photo: L'Action-Québec)



M. Claude Castonguay —

Le carnet de santé contribuera à l'amélioration de l'état de santé des Québécois. (Photo: L'Action-Québec)

Le mariage vaut mieux que le foyer d'adoption

Winterhaven, Calif. (P.A.) — La jeune Américaine de 18 ans, qui avait lancé un appel public pour trouver un mari afin que sa famille ne soit pas dispersée, a épousé un étudiant libanais amateur de poésie.

Marie Gonzales et Imad Katton, 22 ans, inscrit au cours pré-médical, se sont mariés en Californie. La mariée, qui avait d'abord donné son nom comme étant Marie Savinon, a utilisé celui de son défunt beau-père en signant dans le registre.

Quelques jours avant la cérémonie, elle avait déclaré à un journaliste de Phoenix, Arizona, qu'elle épouserait n'importe quel homme de plus de 21 ans, pour l'empêcher, de même que ses quatre sœurs plus jeunes, d'aller dans les foyers d'adoption.

Cette demande ayant paru dans les journaux, elle reçut une centaine de réponses. De ce nombre, elle choisit Imad Katton qui lui avait lu des poèmes.

La mère de la jeune femme, qui doit bientôt entrer à l'hôpital souffrant d'une maladie jugée grave par les médecins, était présente à la cérémonie nuptiale.

Diner-causerie contremandé

En raison du décès subit de l'époux de l'ex-présidente, l'Association des consommateurs informe tous les membres que le diner-causerie qui était prévu pour aujourd'hui à 18 h. 30 au restaurant Lafayette (525 boulevard Charest) sera reporté à une date ultérieure.

Sur le droit à l'autodétermination

Victoire serrée du Québec au congrès conservateur à Ottawa

OTTAWA (PC) — Les conservateurs québécois, malgré l'opposition avouée d'un grand nombre de députés anglophones et de certains des leurs, ont remporté une victoire serrée, lundi, en obligeant les participants au congrès annuel du parti conservateur, à Ottawa, à se prononcer officiellement sur le droit du Québec à l'autodétermination.

C'est par des applaudissements et des cris de joie que les promoteurs de la reconnaissance de ce droit ont accueilli le verdict du président qui dirigeait les discussions sur les questions constitutionnelles, alors étudiées en atelier.

Les grands artisans de cette victoire, MM. Martial Asselin, PC-Charlevoix et Paul-O. Trépanier, ont ainsi réussi ce qu'ils n'avaient pu obtenir lors de la réunion annuelle de l'année précédente du parti conservateur canadien, en mai dernier, à Québec.

C'est M. Asselin qui, se plaignant d'abord que les résolutions à l'étude par les congressistes s'éloignent grandement de celles qui avaient été adoptées par les conservateurs québécois, à leurs assises de mai, a introduit la résolution qui devait être acceptée de justesse par l'assemblée.

Sans contenir le terme "autodétermination" — ce qui était bien voulu pour ménager les craintes des députés anglophones, devait expliquer M. Asselin — cette résolution dit ceci: "Il est résolu et statué que le principe du choix de leur avenir politique doit appartenir aux personnes qui vivent dans leur milieu respectif les provinces et qu'advenant le cas qu'une collectivité, c'est-à-dire une province, désire choisir une autre orientation politique que celle existant, le gouvernement fédéral, en aucun cas, ne recourra à la force pour combattre cette orientation démocratiquement acceptée".

M. Asselin a soutenu qu'il n'était pas un séparatiste et qu'il prônait l'unité canadienne. Toutefois, il a souligné qu'il existe au Québec un pourcentage important d'indépendantistes qui, s'il continue de croître, pourrait bien, prochainement, élire un gouvernement séparatiste.

M. Asselin a précisé que si le Parti québécois que dirige M. René Lévesque prenait, un jour, le pouvoir avec une majorité absolue des votes de l'électorat québécois, il faudrait alors que le gouvernement canadien s'abstienne de toute intervention.

Toutefois, il a ajouté que si ce parti était porté au pouvoir avec moins de 40 pour cent du

vote populaire, il faudrait que les Québécois puissent indiquer, par voie de référendum ou plébiscite, s'ils veulent l'indépendance.

Si les résultats de ce référendum ou de ce plébiscite montrent que les Québécois majoritairement favorisent la sécession de leur province du reste du Canada, a expliqué le député de Charlevoix, alors le gouvernement fédéral ne devrait pas utiliser la force pour prévenir l'éclatement du pays.

M. Trépanier

Dans le cadre du débat qui a conduit à l'acceptation de la résolution de M. Asselin comme dans le document qu'il a publié au début du congrès, M. Trépanier a soutenu qu'il fallait à tous prix reconnaître le droit au Québec de s'autodéterminer si l'on ne voulait pas de guerre civile au Canada.

M. Trépanier qui, comme M.

Asselin, considère que les Québécois constituent une "nation" estime que les partis politiques doivent se prononcer dès aujourd'hui sur cette question au lieu d'attendre que les citoyens soient plongés dans un bain de sang.

Se définissant comme un Québécois canadien, non séparatiste, M. Trépanier déclare qu'il acceptera toutefois la séparation du Québec si un jour le "peuple" de cette province en décide ainsi.

Des députés anglophones ont reproché à M. Asselin de mettre en péril l'unité non seulement du pays mais aussi du parti en introduisant sa résolution.

"Je suis déçu, a commenté l'un d'eux, qu'il nous faille discuter cette résolution qui va diviser notre parti. Je suis désolé à penser que notre parti pourrait établir les règles selon lesquelles notre pays éclatera".

Intervenant, M. Trépanier a soutenu que reconnaître le droit à l'autodétermination des provinces ne signifiait pas que le parti conservateur favorise l'éclatement de la confédération canadienne ni qu'il encourage les séparatistes.

M. Trépanier a rappelé que la Fédération des travailleurs du Québec venait, en fin de semaine, de se prononcer en faveur de l'autodétermination pour le Québec. D'autre part, a-t-il ajouté, il semble que de plus en plus les syndicats et les ouvriers québécois donnent leur appui au Parti québécois de M. Lévesque.

Un autre député anglophone a soutenu que la décision de séparer ou non le Québec appartient à tous les Canadiens et non pas seulement aux habitants de cette province.

M. Bernard Flynn, de Québec, a déclaré qu'il n'appuierait pas la résolution de M. Asselin mais que si elle était adoptée et renvoyée à l'assemblée générale du parti — c'est depuis le cas — il voterait en faveur de son adoption.

"Je n'aime pas cette résolution qui semble prendre pour acquis que la séparation viendra, mais je ne veux pas voir entrer au Québec les blindés".

Le Canada a exprimé son "profond regret" devant les événements indo-pakistanaïsi

Par ANDRÉ BELLEMARE

OTTAWA (PC) — Le Canada, par la voix de son ministre des Affaires étrangères M. Mitchell Sharp, a exprimé son "profond regret" devant la tournure des événements dans le conflit indo-pakistanaïsi.

Ag cours d'une déclaration ministérielle, hier aux Communes, le chef de la diplomatie canadienne a dit espérer que le Conseil de sécurité des Nations-unies dégagera suffisamment de points communs pour pouvoir prendre les décisions qui s'imposent.

Dans le cas contraire, a-t-il ajouté, il faudra envisager la possibilité de certaines initiatives de la part de l'Assemblée générale.

D'autre part, M. Sharp a souligné que le gouvernement d'Ottawa se préoccupe beaucoup de la sécurité des 1,300 Canadiens pris entre les lignes de feu.

Tôt lundi matin, à la demande du secrétaire général de l'ONU, un appareil C-130 des Forces armées canadiennes est parti pour Dacca.

L'appareil devait être utilisé pour l'évacuation du personnel des Nations-unies, aux Cana-

diens qui n'ont pu partir plus tôt, aux citoyens du Commonwealth et aux nationaux d'autres pays.

Un cessez-le-feu avait été tenu de la part des belligérants mais au moment où l'avion allait se poser sur l'aéroport de Dacca, celui-ci a été attaqué obligeant l'appareil à rebrousser chemin.

Il a pu néanmoins se rendre sain et sauf jusqu'à Bangkok. M. Sharp a exprimé l'espoir d'obtenir plus de succès aujourd'hui dans le cas d'un nouvel accord éventuel de cessez-le-feu.

Contacts

Depuis le début des hostilités, vendredi dernier, le gouvernement canadien s'est maintenu en contact avec les dirigeants indiens et pakistanaïsi aux niveaux les plus élevés, a expliqué le ministre des Affaires extérieures.

"Nous avons conseillé au gouvernement de l'Inde de faire preuve de patience et de retenue malgré les grandes difficultés de la situation.

"Au gouvernement du Pakistan, nous avons rappelé avec insistance la nécessité pressante

de hâter le retour d'un gouvernement civil et représentatif, surtout dans le Pakistan oriental", a poursuivi M. Sharp.

Celui-ci a ajouté que le Canada est au nombre des pays qui ont montré le plus de sollicitude et déployé le plus d'efforts dans la grande tâche humanitaire de secourir les réfugiés.

Au sujet de la guerre elle-même, M. Sharp a indiqué que les rapports en provenance des fronts sont contradictoires.

Il semble assez évident, selon lui, que ni l'un ni l'autre des deux camps n'a lancé de troupes nombreuses sur le front Ouest.

A l'intérieur et autour du Pakistan oriental, cependant, les troupes de l'Inde déploient des efforts considérables en vue de gagner du terrain, d'après des informations reçues par le gouvernement canadien.

L'Inde, par ailleurs, a reconnu le gouvernement provisoire du Bangladesh.

La plus forte concentration de Canadiens se trouvait, au début de la lutte armée, à la Nouvelle-Delhi, en Inde, où environ 1,000 ressortissants étaient inscrits au Haut-commissariat.

Régime présidentiel canadien: décision ce soir

Par DONAT VALOIS

OTTAWA (PC) — Les conservateurs canadiens ont accepté,

lundi, de se prononcer dès mardi soir, sur la proposition de l'établissement d'un régime présidentiel au Canada. M. Martial

Asselin, député de Charlevoix, qui a été acceptée sur division, porte sur la création d'un comité chargé d'étudier en profondeur le système parlementaire canadien afin de le rendre plus efficace et plus conforme aux exigences de la politique canadienne.

Le député de Charlevoix, à l'appui de sa proposition, a rappelé qu'il était membre du comité parlementaire de la construction, qu'il avait voyagé à travers le pays et avait rencontré un grand nombre de Canadiens qui sont déçus du système parlementaire actuel.

Selon M. Asselin, de plus en plus, les gens, notamment les Québécois, optent pour le système présidentiel.

M. Asselin a présenté sa résolution au moment où les conservateurs discutaient en ateliers une résolution demandant au congrès de rejeter "vigoureuusement" toute tentative de modifier le système parlementaire canadien en direction du régime présidentiel des États-Unis".

Sur 4,450 détenus en '70, 3,446 étaient des récidivistes

Trudeau veut aider le Nouveau-Brunswick

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau a indiqué, vendredi, aux Communes que le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère de la Main-d'œuvre travaillent en collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour combattre le chômage dans cette province.

Interrogé par le leader national du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, M. Trudeau a révélé qu'il avait contacté lui-même le premier ministre de cette province, M. Richard Hatfield, pour trouver des moyens de contrebalancer les effets de la mise à pied de 450 employés de la compagnie Consolidated Bathurst.

La compagnie a décidé également de limiter ses coupes de bois, de sorte que quelque 1,400 employés seront sans emploi dans cette ville.

M. Lewis voulait savoir quels moyens le gouvernement entend prendre pour sauver cette communauté de la situation désastreuse dans laquelle elle est plongée.

Précisant sa pensée, M. Trudeau a affirmé, en réponse à M. Herb Breaux (L-Goucester), que déjà des fonctionnaires des bureaux de la Main-d'œuvre et de l'immigration étaient sur les lieux pour alléger autant que possible le désarçonnement social de ces familles.

700 retraités toujours en place

OTTAWA (PC) — Bien que 700 fonctionnaires fédéraux aient atteint l'âge de leur retraite, ils poursuivent présentement leurs activités.

C'est ce qu'a révélé le président du Conseil du trésor, M. C. M. Drury, dans un document déposé aux Communes, à la suite d'une question de M. B. Mather PC — Sorry-White-Rock.

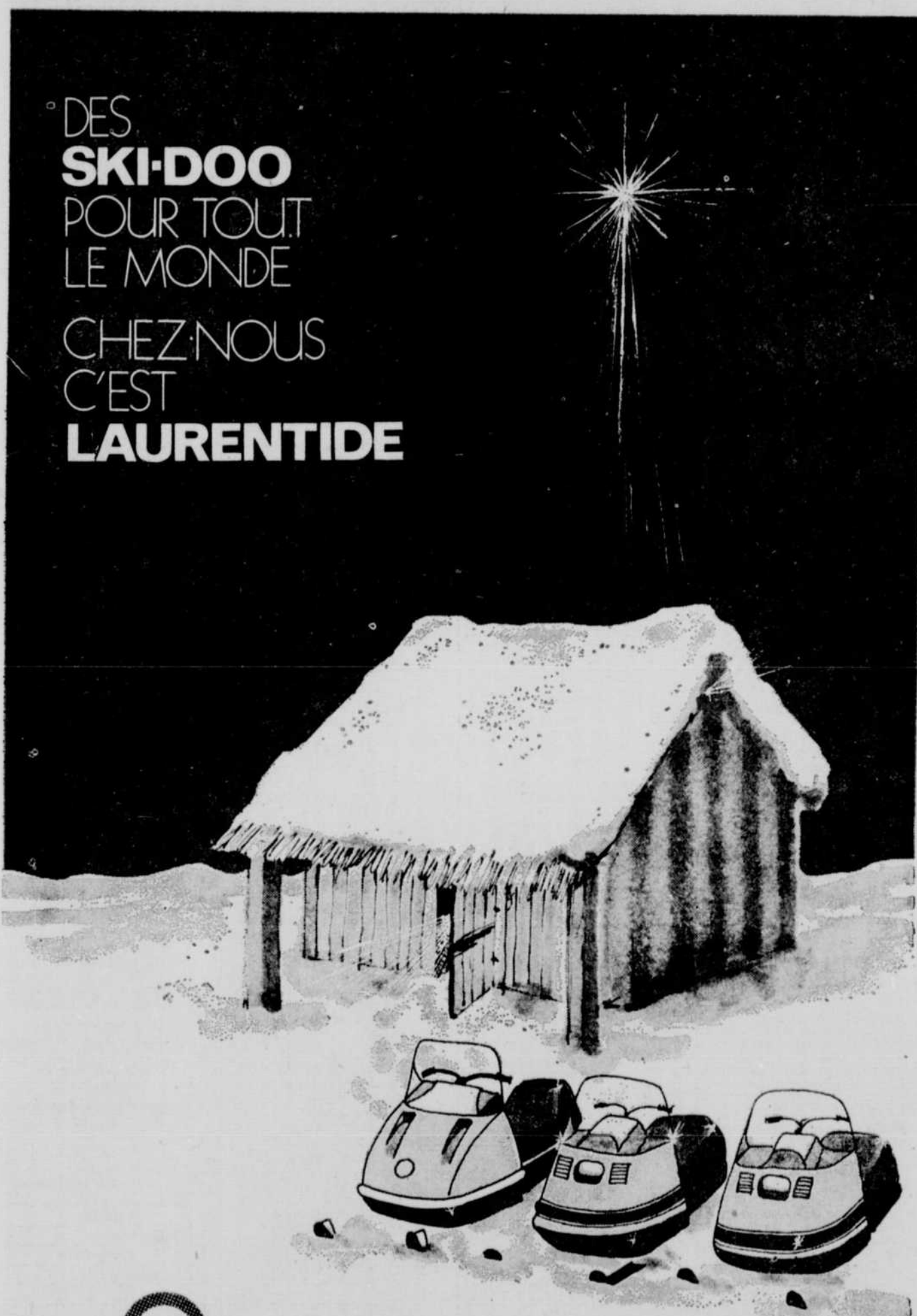
Le gouvernement fédéral compte plus de 225,000 fonctionnaires à son service.

Pas de guerre tarifaire

GENÈVE (AFP) — Les compagnies aériennes membres de l'IATA Association du transport aérien international qui opèrent sur l'Atlantique nord ont renoncé à se livrer une guerre tarifaire, mais elles vont engager une lutte sévère contre les compagnies de transport à la demande, en sacrifiant au besoin leur rentabilité, estiment les experts qui suivent la conférence tarifaire de l'IATA qui s'est ouverte jeudi matin à Genève.

En effet, la structure tarifaire mise sur pied à Honolulu par les présidents des compagnies représente une réduction d'environ 25 pour cent par rapport aux tarifs actuellement en cours. Ce bas niveau, aux dires des spécialistes des compagnies, devrait permettre "une plus large pénétration du marché".

Cependant, à l'IATA même, on a des vues plus apaisantes. Il ne s'agit pas, dit-on, de faire la guerre aux charters, qui, en tout état de cause, remplissent une fonction que les compagnies régulières ne pourraient assumer que malaisément. Il s'agit bien plutôt de rétablir l'équilibre entre la progression des vols réguliers et celle des vols notifiés.



Laurentide
AUTOMOBILES INC.

TANT QU'ACHETER
UNE BONNE MOTONEIGE SOLIDE
AUSSI BIEN L'ACHETER DANS
UN BON GARAGE SOLIDE

25 SUD, RUE DORCHESTER
TEL.: 525-8181

AVEZ-VOUS DES CORS ?

Pas besoin de revenir une fois par mois car nous enlevons la racine des cors et durillons. Traitement des ongles incarnés.

METHODES SCIENTIFIQUES

Traitement sans aucune douleur.

Clinique Den's Foot Clinic

853, rue St-Jean, Québec
Tél.: 694-0262 SUR RENDEZ-VOUS

côté enseignes

un point c'est tout!



Côté Ensignes Limitée

1360, PROVINCIALE
QUÉBEC 8, (418) 683-4485

A travers la Belle Province

les huiles castel-huot brûlent de vous servir

CASTEL

- HUILE
- CHAUFFE EAU
- HUMIDIFICATEUR
- FILTRE ELECTRONIQUE
- AIR CLIMATISE
- PLAN BUDGETAIRE
- VENTE ET LOCATION



EN PRIX
**CROISIERE AUX
CARAIBES**
POUR DEUX PERSONNES



Sur le S.S. ROTTERDAM
en collaboration avec



**Holland
America
Cruises**



Conditions du Concours

- 1—Ce concours est accessible à tous les lecteurs du journal, sauf aux employés du journal "L'Action-Québec", de la Librairie de l'Action ou de l'imprimerie de l'Action Sociale Limitée, ainsi que leur famille.
- 2—Inscrivez le nom d'un commerce annoncé dans le journal du jour, ainsi que votre nom, adresse complète et numéro de téléphone sur le bulletin de participation publié chaque jour dans "L'Action-Québec", et faites parvenir à:

**CONCOURS
"CROISIÈRES AUX CARAIBES"**

L'ACTION-QUEBEC

C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

- 3—Participez à ce concours autant de fois que vous le désirez. Augmentez vos chances de gagner.
- 4—L'attribution aura lieu le 3 février 1972. Un bulletin de participation sera pigé parmi tous les bulletins reçus. Le participant sélectionné aura la chance de se mériter les billets pour la croisière, mais il devra d'abord répondre correctement et dans un temps déterminé à une question mettant son habilité à l'épreuve, pour se mériter son prix.
- 5—Le concours se termine le 3 février 1972 et les bulletins de participation devront parvenir à nos bureaux avant 4 hres 30 le 2 février.
- 6—Vous pouvez inclure plusieurs coupons dans une même enveloppe.

Entièrement climatisé, le S.S. Rotterdam, navire amiral de la Holland America Cruises vous emportera sur la mer des Caraïbes pour une croisière des plus merveilleuses.

9 JOURS SUR LA MER DES CARAIBES — 3 ESCALES

vous permettant de visiter

PORTO-RICO — ST-MARTIN ET ST-THOMAS
(DEPART DE NEW-YORK)

**SUR LE NAVIRE
TOUS LES POURBOIRES SONT INCLUS**

Date du départ: 22 départs sont organisés entre le 24 avril et le 13 décembre 1972. Le gagnant aura l'opportunité de choisir 3 dates dans l'ordre de préférence, et la Holland America Lines fera tout en son pouvoir pour faire les réservations pour une des croisières mentionnées. Toutefois, la compagnie se réserve le droit de choisir une autre date que celles choisies.

Aucune remise en argent ou autre substitut ne sera accordé. Le gagnant devra accepter le prix tel que décerné.

CONCOURS "CROISIÈRE AUX CARAIBES"
L'ACTION-QUEBEC,
C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

Nom du commerce
a annoncé dans l'Action-Québec du 7 décembre 1971
Nom
Adresse
Tél. :

(Aucun fac-similé accepté)

**TOUS LES JOURS
LISEZ**

**L'Action
Québec**

PARTICIPEZ AU CONCOURS

Les Etats-Unis nous aiment toujours" Trudeau

— détails p. 1

Les étudiants de l'U.L. songent à se regrouper à nouveau en fédération

— détails page 2

Dernière heure Hold-up raté

Quatre individus, dont deux sont des récidivistes bien connus, ont été arrêtés vers 11 heures ce matin, alors qu'ils s'enfuyaient de la Banque Royale du Canada située au 1705, de la Canadière, après y avoir perpétré un audacieux "hold-up".

Une voiture-patrouille de la Sûreté municipale de Québec passait par hasard devant la banque lorsque les agents aperçurent trois hommes qui en sortaient en courant, le visage masqué et les armes encore à la main, pour s'engouffrer dans deux véhicules dont l'un était déjà occupé par un comparse.

L'alerte fut immédiatement donnée, et quelques minutes plus tard, sans qu'aucun coup de feu n'ait été tiré de part et d'autre, les quatre bandits se rendaient, sans résistance. Deux furent arrêtés sur la rue de la Ronde, alors qu'ils s'apprêtaient à changer de voiture, tandis que les deux autres furent encerclés dans la circulation par les policiers qui accouraient de toutes parts.

Les bandits étaient armés d'un revolver de calibre .38 et d'une carabine à canon tronçonné de calibre .12, chargé de trois balles. Ils s'étaient enfuis de la banque avec un montant de plus de \$3,000 qu'ils avaient dérobé dans la caisse.

Tessier entend réduire de moitié le nombre des municipalités d'ici quelques années

— détails p. 5



Heureux, c'est pas le mot !

Ta maman est fière de toi, Fernand.



C'était dût à avaler !

Ton père est aussi malheureux que toi, Reynold !

Photo-reportage et commentaires en page 13